

Procès-verbal

Le samedi 17 mai 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Secrétaire de la séance : Isabelle MONTAGNE

Présents/Représentés : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL, Philippe BRUNET représenté par Jérôme FARAMOND

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Autorisation de signer la convention d'occupation de locaux entre la commune et le Département (Corrèze Autonomie) (N° DE_2025_022) adoptée

Madame le Maire présente aux élus le projet de mise en place d'une permanence Corrèze Autonomie du département de la Corrèze, tous les mercredis après-midi des semaines paires, de 14H00 à 17H00, à compter du 11/06/2025.

Ces permanences nécessitent la mise à disposition par la commune de la salle de réunion de la Maison des Services située 8 rue du 8 mai 1945 à ESPAGNAC (19150), ainsi que d'une imprimante/copieur.

Cette convention est consentie pour un an et se renouvellera tacitement chaque année sauf volonté contraire de l'une ou l'autre des parties, sans que la durée ne puisse excéder 12 ans. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception avec un préavis de 3 mois.

la présente mise à disposition étant consentie à titre gratuit, Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la présente convention intervenant entre la commune d'ESPAGNAC et le Département de la Corrèze, et d'en approuver les termes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention
- en approuve les termes